

Nouvelles attributions de subventions aux associations culturelles et orchestres d'harmonie - Année 2008

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

I - Subventions aux associations culturelles

- Association NA - Compagnie Pernelle

De 2004 à 2007, la Ville de Besançon a soutenu l'ancrage, à Besançon, de la Compagnie de danse contemporaine de Nathalie Pernelle, par la mise en place d'une résidence au Théâtre de l'Espace, Scène Nationale. Durant ces trois années, la Compagnie a réalisé deux créations et développé un important travail de sensibilisation en direction des nouveaux publics et des amateurs.

Un conventionnement entre la DRAC, la Région de Franche-Comté et la Ville de Besançon a permis d'assurer le financement de cette résidence. A la fin de celle-ci, le Conseil Régional conforte la Compagnie sur le territoire de la Franche-Comté en maintenant son soutien financier. La Ville de Besançon, quant à elle, souhaite donner les moyens à la Compagnie de prolonger ses activités à Besançon, en pérennisant son financement.

Il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de **9 000 €** à l'Association NA Compagnie Pernelle. Le montant global de la subvention, au titre de l'année 2008, s'élèverait à 24 000 €.

Une convention définit les conditions d'attribution de cette subvention.

- Association La Loge

La Loge a pour objet de promouvoir la photographie à travers des expositions d'artistes de renom à Besançon et en Franche-Comté.

L'association a organisé, en juin, à Besançon, une exposition des photographies de Lucien Hervé (décédé en 2007), spécialiste des images de l'architecture du XX^{ème} siècle et ami de Le Corbusier.

Une exposition rétrospective du photographe régional Marc PAYGNARD est en projet ainsi que des collaborations avec des photographes plasticiens contemporains.

Il est proposé de soutenir les activités de l'Association La Loge à hauteur de **1 000 €**.

- Association «Terres et Peuples d'Afrique» - Hommage à Aimé Césaire

L'association «Terres et Peuples d'Afrique» a pour objectif de faire connaître au public franc-comtois la civilisation et les cultures des peuples d'Afrique Noire et de sa diaspora.

Elle souhaite organiser une manifestation en hommage à Aimé Césaire, disparu en 2008, poète et homme politique, fondateur du mouvement littéraire de la négritude et anticolonialiste résolu. L'événement se déroulerait en présence de Christiane Taubira, Députée de Guyane, Daniel Maximin, écrivain et Jacques Martial, Directeur du Théâtre de la Villette, tous proches d'Aimé Césaire.

Il est proposé d'allouer une subvention de **1 200 €** à l'association pour réaliser son projet.

II - Subventions aux Orchestres d'Harmonie

- Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon

La Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers mène ses activités depuis 53 ans à Besançon. Elle assure notamment des services lors de cérémonies et défilés officiels et développe des actions de formation en direction des musiciens.

Il est proposé d'allouer une subvention de **12 000 €** à la Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon, pour l'année 2008, au titre de ses activités et des services rendus à la Ville de Besançon.

- Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon

Une convention triennale 2007-2009, validée en décembre 2006, a pour objet de déterminer les conditions et principes généraux dans lesquels s'organisent les relations partenariales entre l'Orchestre et la Ville de Besançon.

En vertu des articles 3.1 et 4 de ladite convention, il est proposé d'allouer une subvention de **29 900 €** à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

En cas d'accord :

- La dépense de 11 200 €, au titre des nouvelles attributions de subventions allouées aux associations culturelles, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.30.6574 CS 41000 soit :

. 9 000 € à l'Association NA - Compagnie Pernelle

. 1 000 € à l'Association La Loge,

. 1 200 € à l'Association Terres et Peuples d'Afrique

- La dépense de 12 000 €, au titre de la subvention annuelle allouée à la Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Besançon, sera imputée au chapitre 65.311.6574.92021 CS 41000.

- La dépense de 29 900 €, au titre de la subvention annuelle allouée à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, sera imputée au chapitre 65.311.6574.4801 CS 41000.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur l'attribution de ces subventions

- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'Association NA Compagnie Pernelle.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.